

Demande de passeport biométrique (mise à jour du 20/03/2018)

Personne mineure (passeport valable 5 ans)

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents à fournir doivent être des originaux – la Mairie prendra en charge les copies

- Le **formulaire** de demande rempli en page 1, en **majuscules** et en **noir** (à se procurer en mairie ou par le site internet du service-public.fr ou sur le site de l'ANTS avec création d'un compte pour faire une pré-demande,) et à signer par le représentant légal. (Pour le *nom de la mère* du demandeur, il faut renseigner son nom de jeune fille. Ne pas oublier de mettre tous les prénoms de chacun.)

Et en page 3, à remplir : **l'autorisation parentale par le parent, ou les parents selon les cas et signer,**

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale (copie non exigée) :

Je soussigné(e) : _____

Agissant en qualité de : mère père tuteur

autre personne exerçant l'autorité parentale _____

Né(e) le _____ à _____

Adresse : _____

Autorisation de l'établissement et la remise de la Carte Nationale d'Identité et/ou du passeport à la personne mineure

Nom : _____

Prénoms : _____

Je certifie l'exactitude de ces déclarations

Date : J _____ M _____ A _____

Signature de l'administrateur légal _____

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PASSEPORT

-Parents mariés : *l'un des deux parents signe,*

-Autres cas (non mariés, divorcés, séparés, pacsés), les deux parents doivent signer obligatoirement, l'un sur le document fourni et l'autre sur une copie de cette page interne au dossier.

- Apporter la **carte d'identité du représentant légal** de l'enfant ou **des 2 PARENTS** si ceux-ci ne sont pas mariés, (photocopies non admise)

-**En cas de divorce ou séparation, produire le jugement intégral de divorce ou de partage de garde.**

- 17 € de timbres fiscaux** (à se procurer dans un bureau de tabac ou sous format dématérialisé sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>) si le mineur est âgé de moins de 15 ans,
42 € de timbres fiscaux si le mineur est âgé de 15 à 18 ans.
- 1 photo d'identité** récente de moins de 6 mois établie par un photographe professionnel ou un photomaton agréé (les mairies ne réalisent plus les photos d'identité ; les photos réalisées par les particuliers eux-mêmes, les photos scolaires sont refusées).
- Preuve de la **nationalité française** : Carte Nationale d'Identité (document original) en cours de validité, A défaut, en original (pas de photocopies), la copie intégrale ou l'extrait d'acte* de naissance avec filiation et daté de moins de 3 mois,
- Justificatif de domicile** : apporter un document **original récent** (moins d'1 an) tel que : avis d'imposition ou certificat de non-imposition, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, assurance habitation ou quittance de loyer non manuscrite. La copie couleur d'une facture électronique est acceptée.
+ la **carte d'identité originale** du représentant légal au nom duquel est adressée cette facture valant domiciliation.
En cas de domiciles distinct des parents : un justificatif de chaque domicile en original + la carte d'identité originale de chaque parent.
- S'il s'agit d'une demande de renouvellement de passeport, apporter le **passeport à renouveler** et ce, même si la date de validité est expirée depuis plusieurs années.
- En cas de **perte ou vol** :
S'il s'agit d'un vol : produire le procès-verbal établi par la gendarmerie ;
S'il s'agit d'une perte : renseigner le formulaire de perte (fourni par la mairie ou sur service-public.fr).

**les copies intégrales et les extraits d'actes d'état civil sont à demander auprès de la commune du lieu de naissance en précisant les noms et prénoms ainsi que la date et le lieu de naissance de la personne concernée et de ses parents.*

PRENDRE RENDEZ-VOUS

Après avoir réuni tous les documents nécessaires : appelez la mairie de BLETTERANS au **03 84 85 01 72** afin d'obtenir un rendez-vous pour déposer votre demande de passeport. Prévoir 30 minutes environ.

La présence du mineur de 12 ans (et plus) est requise pour ce premier rendez-vous ainsi que celle d'un représentant légal.

Le retrait du passeport peut avoir lieu sans rendez-vous. Comptez 10 minutes environ. **La présence du mineur de 12 ans (et plus) est requise** ainsi que celle d'un représentant légal. **Les mineurs de moins de 12 ans doivent être présents à la demande du passeport..**

Demande de passeport Biométrique (mise à jour du 20/03/2018)

Personne majeur (passeport valable 10 ans)

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

Tous les documents à fournir doivent être des originaux – la Mairie prendra en charge les copies

- Le **formulaire** de demande rempli en page 1, en **majuscules** et en **noir** (à se procurer en mairie) ou faire une pré-demande par internet sur www.service-public ou sur le site de l'ANTS.
Pour les femmes : le nom de jeune fille est à mentionner en premier, le deuxième nom est le nom d'épouse/veuve ; et pour le nom de la mère du demandeur, il faut renseigner son nom de jeune fille.
- Preuve de la **nationalité française** : Carte Nationale d'Identité (document original) en cours de validité, A défaut : un extrait d'acte de naissance avec filiation et daté de moins de 3 mois ou copie intégrale
- Identité, Mesdames** :
 - o Si votre carte d'identité ne fait pas apparaître votre **nom d'épouse** ou la mention de veuvage, produire un extrait d'acte* de naissance ou de mariage (pour la première mention du nom d'usage) ou la copie intégrale de l'acte de décès du conjoint défunt (pour la première mention de veuvage) et daté de mois de 3 mois ;
 - o En cas de divorce, produire l'intégralité du document original de jugement de divorce comprenant **l'autorisation du nom d'usage**
- Justificatif de domicile** : apporter un document **original récent** (moins d'1 an) tel que : avis d'imposition ou certificat de non-imposition, facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou mobile, assurance habitation, ou quittance de loyer. La copie couleur d'une facture électronique est acceptée.
A défaut, la carte d'identité + justificatif de domicile + attestation sur l'honneur, document écrit par la personne qui vous héberge
- 86 € de timbres fiscaux** (à se procurer dans un bureau de tabac ou sous format dématérialisé sur <https://timbres.impots.gouv.fr/>)
- 1 photo d'identité** récente de moins de 6 mois établie par un photographe professionnel ou un photomaton agréé (les mairies ne réalisent plus les photos d'identité ; les photos réalisées par les particuliers eux-mêmes, les photos scolaires sont refusées).
- S'il s'agit d'une demande de renouvellement de passeport, apporter le **passeport à renouveler** et ce, même si la date de validité est expirée depuis plusieurs années.
- En cas de **perte ou vol** :
S'il s'agit d'un vol : produire le procès-verbal établi par la gendarmerie ;
S'il s'agit d'une perte : renseigner le formulaire de perte (fourni par la mairie).

**les copies intégrales et les extraits d'actes d'état civil sont à demander auprès de la commune du lieu de naissance en précisant les noms et prénoms ainsi que la date et le lieu de naissance de la personne concernée et de ses parents.*

PRENDRE RENDEZ-VOUS

Après avoir réuni tous les documents nécessaires : appelez la mairie de BLETTERANS au **03 84 85 01 72** afin d'obtenir un rendez-vous pour déposer votre demande de passeport. Prévoir 30 minutes environ.

Vous devez vous présenter en personne lors du retrait du dépôt de la demande ainsi qu'au moment du retrait du passeport.

Comptez 10 minutes pour le retrait du nouveau passeport.